L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 MAI 1880. 53me Année

DUFOUR & LEREY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 21 MAI 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Une jolie résidence dans le Second District à vendre à l'encan.—La résidence de M. E. B. Magrove, ayant presque 600 pieds de façade au Bayou St Jean au pont de la rue Esplanade, sera vendue aux enchères publiques samedi par MM. Hoey & O'Connor. La résidence est complète quant au confort et elle est en parfait état. Sa situation est la plus pittoresque de la ville et très facilement accessible par trois lignes de chars de ligne. Pour plus amples informations, voir nos colonnes d'encan et les plans exposés à la Bourse d'encan St Charles.

Délicieuse résidence (cottage) à l'encan, située au No 637, rue St Charles, entre les rues Troisième et Quatrième, faisant face à la belle résidence de M. A. C. Hutchinson et dans la même lignée de chars que celle de Leonard et M. J. D Rouen. La maison est vaste, élégante et en bon état. Elle sera vendue par MM. Hoey & O'Connor samedi, par ordre de la deuxième cour de district à des conditions de crédit. Pour plus amples renseignements, voyez nos colonnes d'encan et les plans exposés à la Bourse d'encan St Charles.

L'affaire Kellogg au Sénat des Etats-Unis.

Voilà près de quinze mois que les démocrates ont la majorité dans le Sénat des Etats-Unis, et l'ex-pseudo-gouverneur Kellogg continue à occuper dans cet auguste corps un siège auquel, de l'aveu de tous, il n'a jamais eu le moindre droit. On ne dira pas que le parti démocrate n'a pas usé de longanimité pour réparer la grande iniquité commise par la majorité républicaine du précédent Sénat. En cas pareil, les républicains n'y eussent pas mis tant de façons et ils eussent expulsé sans délai et sans égard pour la chose jugée, un démocrate qui n'eût pas eu de meilleur titre à siéger que celui que possède Kellogg.

Nous comprenons que les démocrates n'aient pas imité la hâte indécente avec laquelle les républicains avaient admis Kellogg. Qu'ils respectent les formes, les traditions, c'est bien. Mais il nous semble que quinze mois n'étaient pas nécessaires pour décider une pareille question, sans qu'on pût reprocher à la majorité trop de précipitation ou un abus de sa force.

Le débat est épuisé. Les partisans du maintien de Kellogg n'ont invoqué que le respect de la chose jugée, tout comme si l'admission d'un sénateur était une décision judiciaire non sujette à révision ou à appel.

Les sénateurs Jonas et Hill ont réfuté cette thèse par des arguments restés sans réplique et ils ont accumulé en faveur de l'admission de l'honorable Spofford une montagne de raisons tirées des axiômes fondamentaux du droit constitutionnel et politique des Etats Unis, raisons auxquelles il était difficile de rien répondre. Ce sont deux admirables plaidoiries politiques qui resteront comme une source d'information et une base de décision pour l'avenir.

La grande autorité de Webster a été invoquée à l'appui de la doctrine suivant laquelle c'est l'Etat seul qui est compétent pour décider quelle est sa législature légale. Que de dangers s'entraînerait pas pour la sincérité des institutions des Etats-Unis, la théorie contraire qui permettrait aux majorités de parti d'exclure des adversaires ou d'admettre des partisans pour modifier la composition du Sénat !

Les faits, dans l'espèce, n'offrent rien de douteux. Packard, devenu consul à Liverpo ", n'a jamais eu qualité de gouverneur pour signer un certificat d'élection au Sén. ", et sa législature, par sa dissolution et la fusion de la majorité de ses membres dans la législature légale, a reconnu elle même qu'elle n'avait jamais été l'assemblée générale régulière de l'Etat. Depuis cette époque, trois législatures différentes et une convention constituante de la Louisiane ont protesté contre le maintien de Kellogg au Sénat, et solennellement déclaré que le juge Spofford est le sénateur élu de la Louisiane.

En présence de ces protestations, de cette volonté formellement exprimée au nom de l'Etat, la saine doctrine démocratique exigeait que la majorité du Sénat s'inclinât et fît enfin cesser un état de choses qui depuis trois ans, prive la Louisiane de la moitié de son droit de représentation au Sénat. Il y avait assez longtemps que notre Etat était traité injustement, entravé dans l'exercice de ses droits politiques, pour qu'il eût lieu d'attendre qu'une majorité démocratique au Sénat lui rendrait justice. Jusqu'ici il a été amèrement désappointé.

Nous avons été profondément affligés de voir les deux sénateurs démocrates de la Caroline du Sud, Wade Hampton et Butler, prendre la parole dans ce débat et opposer à leur tour, à la suite de Matt Carpenter l'ex-stipendié de Kellogg, la pitoyable thèse de la chose jugée au droit imprescriptible de la Louisiane d'être représentée par deux sénateurs de son choix. Moins que tout autre Etat, la Caroline du Sud devait se trouver dans cette discussion du côté des adversaires de sa sœur en infortune, la Louisiane.

Nous avons peine à croire qu'il y ait eu, de la part de certains sénateurs démocrates, un marché pour compensar en 1877 l'admission de Kellogg par celle du général Butler, de la Caroline du Sud, mais l'attitude des deux sénateurs de cet Etat fournit un argument à ceux qui ont allégué qu'un tel marché avait existé. Le sénateur Gordon, de la Georgie, qui vient de donner sa démission, était aussi opposé à l'expulsion de Kellogg. Nous espérons qu'il sera remplacé par un sénateur qui aura une idée différente de son devoir dans une pareille question.

On ne saurait tarder d'arriver à un vote, à moins qu'un certain nombre de démocrates ne soient d'accord avec les républicains, pour éluder une décision et arriver ainsi à l'ajournement. Si tel était le cas, le sénateur Jonas devrait provoquer un vote d'épreuve qui forçât ses collègues à se prononcer, afin que la Louisiane et l'Union toute entière sachent quels sont les sénateurs démocrates qui refusent à un Etat son droit de représentation et qui maintiennent en dépit du droit, un Kellogg au Sénat au risque de compromettre dans le prochain Congrès l'existence d'une majorité démocratique dans la haute Chambre.

M. Philip Werlein, 135 Canal, vendra à bon marché pour du comptant quelques excellents pianos Pleyel d'occasion qu'il a en magasin. Il apprête aussi l'intérêt sur ses célèbres pianos Chickering, Mathushek et Hale, qu'il prétend comme réunissant parfaitement à l'humidité de notre climat. M. Werlein invite les personnes ayant besoin de pianos à venir examiner son assortiment.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour sommiers—matelas de mousse et de plumes, allez au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Remparts et Furstide.

TRAVAUX A L'ASILE DE LA SOCIETE FRANÇAISE—On verra par un avis du nouveau que des soumissions seront reçues chez le président jusqu'au 31 mai, pour des travaux de peinture et de blanchissage à faire à l'intérieur de l'Asile de la Société française.

Henri Joubert.—Nous avons eu le plaisir d'entendre, hier soir, chez le Dr Bayon, le jeune violoniste louisianais, Henri Joubert, qui vient d'être engagé comme premier violon soliste à notre Théâtre de l'Opéra. Tout ce que nous augurions des dispositions de l'élève lauréat du Conservatoire, nous avait déjà fait apprécier la transformation qui s'était opérée en lui, mais depuis son talent a encore grandi, il a mûri par l'étude, le travail et aussi par les succès, qui mettent le cachet final au talent des artistes.

Nous avons entendu M. Joubert exécuter deux morceaux, la "Polonaise", dans laquelle Vieuxtemps semble avoir mis toute sa science et qui exige de l'exécutant toutes les qualités, et la "Berceuse" de Renard, adorable idylle qui est un poëme de tendresse. Ces deux morceaux nous ont permis de juger la valeur de l'artiste. A la correction, à la finesse, à la délicatesse, au brio, il joint l'expression juste et mesurée qui permet au violoniste de rendre le chant avec âme tout en restant maître de son instrument et de son archet. Ajoutons qu'il possède aussi un style élégant. M. Joubert nous reste et nous aurons d'autres occasions d'en dire plus long sur son talent à la fois sympathique et élevé.

Nouvelles télégraphiques.

FRANCE.

Les protestations des évêques.

Paris, 18 mai.—Les protestations des évêques contre les décrets de mars continuent. Sur les quatre-vingt-quatre membres de l'épiscopat français, soixante-dix huit ont maintenant protesté. Evidemment l'Eglise a résolu d'identifier sa cause à celle des jésuites.

CHRONIQUE DU JOUR.

Un voleur du grand monde.

Le vicomte de Civry, petit-fils du fameux duc de Brunswick, a comparu cette semaine devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'avoir commis une série de vols dans la maison de sa propriétaire, Mme Lecoq, de l'avenue d'Eylau. Le vicomte, jeune homme aux belles manières et d'une tenue irréprochable, avait loué en 1876 un appartement meublé à raison de 5,200 francs par an. Il menait la vie à grandes guides, avait plusieurs domestiques, un secrétaire, des chevaux et le reste. Et cependant on ne lui connaissait aucune fortune.

Lorsque le moment de payer le loyer arriva, M. de Civry avoua qu'il n'avait pas le sou et fut en conséquence congédié. Après son départ Mme Lecoq constata la disparition de son argenterie et de plusieurs autres objets précieux. Les soupçons se portèrent sur le vicomte, qui fut invité à s'expliquer devant le juge d'instruction mais il protesta de son innocence avec une si grande indignation qu'il fut remis en liberté sur parole. Il passa en Angleterre. De Civry fut alors condamné par contumace, et lorsqu'il est revenu à Paris pour se défendre, il a essayé d'inculper ses domestiques, mais sa culpabilité a été clairement établie et le tribunal l'a condamné à trois ans de prison.

Billet de loterie perdu.

Le grand lot de 150,000 francs de la loterie franco-espagnole a enfin été réclamé. Mais hélas! le réclamant, un garçon boucher, ne peut produire le billet gagnant. Il dit l'avoir perdu dans la plaine de Broglie pendant son service de vingt-huit jours dans l'armée comme réserviste.

Choses et autres.

M. B. Jung vient de publier un important ouvrage, *Bonaparte et son temps*, qui contient des détails intéressants sur la jeunesse du premier Napoléon.

Une matinée d'un nouveau genre a lieu demain au Troisième Théâtre-Français. M. Rameau donnera lecture de tout le nouvel ouvrage de Victor Hugo, *Religions et Religion*. Il sera accompagné ça et là par une musique appropriée au poëme.

Une nouvelle comédie de Charles Monselet, les *Dindons de la Farce*, a été jouée hier soir avec assez de succès au petit Athénée.

GRANDE SEMAINE.—Grande distribution d'étrennes à tous les visiteurs et acheteurs de l'Etoile Rouge. Consignation immense. Prix à satisfaire les bourses les plus dégoûtées. 1 lot bottes claquées à 25 cts ; 1 lot bottine prunelle fines, à $1 00 la paire ; 1 lot de pantoufles en prunelle à 43 cts ; 1 lot brodequins claqués pour fillettes, à 75 cts ; 1 lot brodequins pour dames à 75 cts ; 1 lot pantoufles toutes en coutil à 20 cts ; 1 lot pantoufles blanches, à 25 cents ; 1 lot 12 paires bottes de cuir pour bébés, légèrement avariées à 50 cts ; 1 lot brodequins à talons pour enfants à 50 cts ; 1 lot de tiges à 75 cts ; 1 lot bottes brunjées à talons, légèrement avariées à 75 cts ; 1 lot de pantoufles élégantes à $1 ; 1 lot escarpins à 75 cts ; 1 lot bottes pour bébés, couleurs variées, à 25 cts la paire. Le plus grand déballage de la saison. Affaires exceptionnelles. Ne perdez pas de temps pour accourir à l'Etoile Rouge.

Gironde.—Le maire de Bordeaux vient de prendre un arrêté, fortement motivé, interdisant les processions sur la voie publique dans cette ville.

—L'inauguration du pont de Cadillac a eu lieu, avant-hier samedi matin, avec beaucoup de solennité et au milieu d'une grande affluence de spectateurs. Cette journée était pour les habitants de la région une véritable fête. M. Doniol, préfet de la Gironde et M. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, assistaient à la cérémonie et ont prononcé des allocutions. Le nouveau pont édifié à Cadillac remplace un pont suspendu. La *Gironde* nous apprend que les travaux de construction avaient été commencés en janvier 1878; ils ont donc duré deux ans à peu près. Ils ont coûté un demi-million environ.

Haute-Garonne.—Le préfet de la Haute-Garonne vient de suspendre de ses fonctions M. Armaing, maire de Montbrun, arrondissement de Villefranche-Lauragais, "pour, dit l'arrêté préfectoral, "avoir pris dans cette commune l'initiative d'un pétitionnement contre les décrets du 29 mars dernier."

—Nous avons signalé comme un fait assez curieux des conférences faites au théâtre d'Alger par un musulman.

C'est dans le même esprit que nous croyons devoir annoncer la publication par un israélite algérien, M. Abraham Tabiana, d'une brochure en langue française: "le Divorce chez nous."

L'auteur se proposerait de donner sur la question du divorce chez les israélites des conférences publiques dans la grande Sinagogue de la place Randon.

Les dames israélites de notre ville, dit assez malicieusement à ce sujet le "Moniteur de l'Algérie," nous n'en doutons pas, voudront toutes assister à ces conférences dont le sujet les intéresse au plus haut degré.

—M. de Lesseps a demandé à l'Académie de sciences de vouloir bien nommer une commission qui sera chargée d'examiner les questions scientifiques relatives au percement de l'isthme de Panama.

Cette commission est composée de MM. Daubrée, Sainte Claire Deville, Mouchez, Larrey, la Gournerie, général Favé et Lalanne.

—Le comte Soyez de Brancourt, très connu dans le monde des sportsmen, vient de mourir d'une façon tragique, victime de sa passion pour les chevaux

Il y a quelques jours, le comte était mordu au bras par un étalon qu'il avait acheté à Madrid, pour sa propriété de Léognan. Le cheval était morveux.

La terrible maladie n'est rapidement communiquée au comte de Brancourt, qui a succombé dans d'atroces souffrances.

—Un criminel d'une vingtaine d'années, nommé Henry, détenu à la maison centrale de Poissy, a mis le feu à l'atelier où il travaillait chaque jour. Il a été frappé déjà quatre fois par la justice.

Le but du jeune incendiaire que le séjour de la maison centrale ennuyait, était de se faire condamner aux travaux forcés à perpétuité; Henry voulait faire, il l'a avoué lui-même, un voyage en Calédonie. Mais il a dépassé le but, car le Cour d'assises de Seine-et-Oise l'a condamné à la peine de mort.

Les grèves en France.

Nous trouvons dans le Temps du 3 mai la proclamation suivante du maire de Reims :

Aux ouvriers de l'industrie lainière.

Mes chers concitoyens,

Vous avez arrêté vos travaux, suspendu vos salaires, compromis les ressources de vos familles, pour obtenir la limitation à dix heures de la durée du travail dans les ateliers.

Cette mesure, qui vous permettrait de donner à la conservation de vos forces, à la culture de vos intelligences, aux soins de vos enfants, un temps qui vous fait aujourd'hui défaut, vous n'avez plus qu'un effort de patience à faire pour l'atteindre.

Je vous l'ai dit, et la plupart d'entre vous l'ont compris, cette réforme, pour être possible, doit être générale. Si l'industrie rémoise l'inaugurait seule, elle se mettrait dans des conditions désastreuses d'infériorité en face de ses concurrentes qui ne s'imposeraient pas les mêmes sacrifices; ce serait la ruine et la misère succèdant à la disette.

Une loi spéciale s'imposera à tout le monde, et cette loi bienfaisante que j'ai contenue, qui a été prise en considération par la Chambre, tous mes efforts vont tendre à en accélérer l'étude et à en assurer le vote dans la mesure de mes forces.

La manifestation de vos vœux a été légale et pacifique : elle a produit tous les effets que vous en pouviez attendre. Prolonger la crise serait compromettre le succès de la grande réforme que vous demandez.

Reprenez vos travaux avec confiance dans la sollicitude des Chambres et du gouvernement de la République. Rentrez avec dignité dans les ateliers qui vous sont ouverts. Rendez la vie à notre industrie, la sécurité à vos familles, la confiance aux amis du progrès.

Le maire de Reims, député de la Marne,
V. DIANCOURT.

Voici le texte d'une affiche qui a été placardée en ville, en réponse à la proclamation du maire de Reims :

Chambre syndicale des ouvriers de l'industrie lainière de Reims.

Aux travailleurs de l'industrie lainière.

Citoyennes et citoyens,

Une affiche aux couleurs gouvernementales a été apposée hier sur les murs de notre cité.

Cette affiche vous invite à reprendre vos chaînes vingt fois séculaires pour rendre, dit-on, à notre cité la prospérité ordinaire, le bien-être à vos familles et le pain qui manque à vos enfants, par suite de votre infraction à la loi des salaires.

On vous parle de patience. On vous dit aussi que votre insoumission compromettrait une mesure que le prolétariat français demande avec tant d'énergie.

Nous n'envions pas la prospérité de nos patrons, nous demandons seulement un travail proportionné aux forces de l'homme et notre part des joies de la vie en famille.

Nous ne sommes que trop habitués à entendre constamment des promesses illusoires et nous désirons que les promesses se traduisent par des actes : durée normale du travail et salaire en rapport avec la cherté des vivres.

Nous avons fait preuve de patience, puisque nous attendons toujours les réformes promises quand on s'est servi de nous pour arriver aux honneurs et aux fonctions rétribuées par la richesse de nos produits et la puissance de nos facultés créatrices.

Repoussons donc, d'où qu'elles viennent, les paroles captieuses avec lesquelles on espère nous faire reprendre notre travail, sans nous offrir de garantie. La faim seule aurait le néfaste pouvoir de nous y contraindre. Nous comptons sur le concours fraternel du prolétariat français et sur l'appui d'une partie de nos concitoyens, pénétrés de la légitimité de nos revendications.

Courage, espoir, persévérance !

Pour la chambre syndicale lainière :

THIERRY, BAUDELOT, MARC, LANGRENE.

Pour les délégués des ouvriers grévistes :

Filature. Teinture et apprêts.
ARNOUX, président ; GOBERT [Antoine.]
LAFORET, secrétaire.

Tissage.

La commission générale :

BAUDELOT, président ;
MERIENNE, vice-président ;
MELIN et P. BLONDEAUX, assesseurs.

Les ouvriers menuisiers de Reims, qui s'étaient également mis en grève, traitent de gré à gré avec les propriétaires et maintiennent leurs prétentions vis-à-vis de leurs patrons.

Dans la Seine-Inférieure, le *Journal de Bolbec* annonce que les délégués ouvriers sont de retour de Paris sans que rien ait encore transpiré de leurs démarches auprès du gouvernement. Bon nombre d'ouvriers paraissent très désireux de reprendre leur travail et on croit que la grève sera complètement terminée aujourd'hui.

Le *Journal de Bolbec* ajoute que trois individus soupçonnés d'avoir participé aux troubles dans la dernière grève ont été arrêtés vendredi soir à Lillebonne et conduits samedi matin au Havre, à la disposition du parquet.

Les grévistes, de leur côté, se rattachant aux mêmes faits ont été opérées à Bolbec ; elles concernent un tisserand et un manœuvre de maçon.

Plusieurs femmes sont recherchées à l'occasion des mêmes faits.

Nous lisons dans le *Temps* du 16 mai :

La grève de Roubaix a pris de plus larges proportions, et l'on peut évaluer à une dizaine de mille les ouvriers et ouvrières qui ont cessé le travail. Ces jours derniers, dit le *Journal de Roubaix*, l'attitude calme des grévistes ne s'est pas démentie un instant; on ne voyait que quelques rares ouvriers circulant près des ateliers en chômage. Depuis avant-hier, les rassemblements sont devenus plus nombreux. Des ouvriers se sont promenés en bandes dans les rues de la ville; ils marchaient en silence.

Hier, on a vu des bandes dont quelques-unes ne comptaient pas moins de mille à douze cents hommes et femmes. Sur quelques points, et surtout dans le quartier de la Guinguette, on a chanté la *Marseillaise*.

L'autorité a fait donner des avis très sévères dans les cabarets. Tout débitant qui conservera chez lui des ivrognes verra son établissement fermé. Les étrangers, qui exciteraient au désordre seront expulsés. Deux arrestations ont été opérées.

Un correspondant de l'*Echo du Nord* n'hésite pas à affirmer que le mot d'ordre et la direction de la grève viennent de Belgique. Chaque premier dimanche du mois, un personnage viendrait de Gand à Mont-à-Leux se concerter avec quelques meneurs et haranguer les ouvriers roubaisiens qui ont coutume d'aller en partie de plaisir dans ce village frontière. Or, dimanche dernier, il y avait à Mont-à-Leux une affluence extraordinaire.

Le *Journal de Roubaix* dit, d'autre part, que samedi dernier les ouvriers qui avaient cessé le travail la semaine dernière se sont réunis à Wattrelos, au hameau du Sapin-Vert, et sur la frontière belge, au Ballon. Là il leur a fait une distribution de circulaires qui, le même soir, ont été répandues en profusion à Roubaix. Sur ces circulaires figurait l'avis suivant imprimé en français et en flamand;

Chers frères et sœurs,

Nous avons toute confiance que vous ferez tout votre possible pour venir en aide aux ouvriers en grève.

Il est inexact que l'on ait demandé des troupes à Lille. L'attitude générale des grévistes n'a nécessité jusqu'à présent aucune mesure exceptionnelle.

Les grèves, qu'on croyait heureusement prévenues à Tourcoing, ont éclaté tout à coup, avant-hier, dans dix établissements industriels; les rattapheurs et les bleueurs ont déclaré qu'ils ne reprendraient pas le travail aujourd'hui.

Cependant, dans plusieurs manufactures il y a eu arrangement. Les fileurs, qui reçoivent le contre-coup de la grève, sont obligés de rester inactifs. Toutefois aucun établissement n'est complètement arrêté.

Dans quatre des plus importantes usines de Tourcoing, les soigneuses se sont aussi mises en grève. Elles sont au nombre de 200.

Les grévistes sont décidés à employer les moyens de conciliation légale afin de s'entendre avec les patrons. Ils ont formé des délégations qui se rendent près des industriels: mais ces derniers, pour la plupart, se déclarent dans l'impossibilité de condescendre aux exigences exprimées.

Une grève a éclaté à Orveno, parmi les ouvriers peudeliers de Colombet et de Meryent.

Les grévistes sont au nombre de 200 environ. Les patrons refusant d'accéder à la demande qui leur est faite d'augmenter les salaires de 10 0/0.

Le *Courrier de la Champagne* annonce qu'à Reims les rangs des grévistes s'éclaircissent tous les jours malgré les excitations dont ils sont l'objet. Avant-hier, plus de huit cents ouvriers sont rentrés dans diverses usines de l'industrie lainière.

On écrit de Bolbec, 4 mai, au *Journal de Rouen*, que la grève est terminée.

A la suite d'une réunion qui a eu lieu hier à la mairie entre les patrons et les délégués, il a été décidé que le travail serait repris dans tous les ateliers.

Chacun effectivement a repris son poste hier matin.

On mande de Rouen le 5 mai :

"Une grève s'est déclarée aujourd'hui à Deville dans les fabriques d'indiennes appartenant à MM. Thibaut, Autun et Lagesonne. Les ouvriers avaient demandé une augmentation de 5 c. par heure. Devant le refus des patrons, les ouvriers ont quitté les ateliers ce matin.

"Le calme se maintient parfait."

—Le *Petit Caporal* publie la lettre suivante :

Rome, villa Bonaparte, 30 avril 1880.

Mon cher monsieur Amigues,

Libre dans mes sentiments et affranchi de toute devoirs autres que ceux qui relèvent de ma conscience, je ne me sens lié par aucunes déclarations et ne puis admettre les efforts que l'on tente pour m'y associer.

Depuis que la mort de mon cher et regretté cousin le prince impérial est venue porter un si rude coup aux espérances prochaines d'une reconstruction politique et sociale dans notre grand et infortuné pays de France, il m'a paru bien qu'il fallait laisser aux forces de conservation, heureusement considérables encore, le temps de se reconnaître, de se recueillir, et qu'il ne fallait les troubler ni par des agitations malencontreuses, ni par des discussions imprudentes.

Sur ce point, comme sur tout ce qui se rattache aux intérêts de la cause que vous avez toujours si vaillamment défendue, vous savez quels sont mes sentiments. Je déplore que, en me mettant ostensiblement en cause, on me contraigne de les laisser entrevoir au public que je n'ai point coutume d'occuper de ma personne.

Recevez, mon cher monsieur Amigues, l'assurance de mes sentiments de sincère amitié.

Votre tout dévoué,
NAPOLEON-CHARLES BONAPARTE.

L'explosion de Pantin.—Voici de nouveaux détails sur le grave accident qui s'est produit, avant-hier, à la fabrique de M. Honoré, artificier, rue Lafayette, à Paris.

Cette fabrique est située à Pantin, rue de Chemin-Vert, près du carrefour des Quatre Chemins. Elle occupe un personnel de 75 ouvriers environ, dont 39 femmes.

Samedi, à une heure de l'après-midi, au moment où le travail venait de reprendre après le repas du déjeuner, un jeune homme de quinze ans nommé Cruaier était occupé dans une annexe, appelée le manège, où se broient ordinairement les matières explosibles, à l'aide de meules mues par un cheval. Le manège n'était pas en mouvement, et le jeune Cruaier travaillait absolument seul dans la pièce. Tout à coup, soit qu'il ait donné à faux un coup de pelon et fait jaillir une étincelle, soit que le frottement de sa chaussure ait suffi, il vit à ses pieds une traînée de flammes, et sortit en criant : "Au feu !"

De longs jets de flammes sortaient par les fenêtres du manège, léchant les parois des constructions en planches élevées dans la cour. L'alarme fut donnée en un clin d'œil dans tous les ateliers, et, tous, pêle-mêle, ouvriers et ouvrières, s'enfuirent du côté de la grille d'entrée, tandis que le feu se propageait avec une étonnante rapidité dans les murs saturés de charbon pulvérisé, de salpêtre et de soufre. Trois ateliers flambaient. Les pièces montées éclataient en tous sens : fusées, bombes, marrons, chandelles romaines, jaillissaient dans toutes les directions. C'était un bruit continu de fusillade.

"Cependant, lisons-nous dans le *XIXe Siècle*, le directeur de l'usine, M. Charles, avec une présence d'esprit et un courage qu'on ne saurait trop louer, sangla immédiatement à la poudrerie, dont l'explosion pouvait entraîner les plus grands désastres, et qui mettait particulièrement en danger une fabrique contiguë, celle de M. Weyher, constructeur-mécanicien.

"Lorsque M. Charles monta à une échelle, se plongea tout habillé dans le réservoir, à la hauteur du deuxième étage environ, et, revenant ainsi mouillé, tira un à un de la poudrerie, trois tonneaux de poudre de 25 kilog. chacun, qu'il emporta successivement, traversant la cour, au milieu des détonations et des étincelles. Un de ces tonneaux, déjà ouvert, était couvert seulement d'un linge imbibé d'eau. Cette périlleuse besogne terminée, M. Charles courut au tonneau vide, et se mit en devoir d'inonder le toit des magasins non encore atteints."

Les secours ont été promptement organisés.

Sept ouvriers avaient été atteints dans leur fuite, la plupart légèrement. Malheureusement, un jeune homme de vingt ans, Louis Héray, dit le petit Louis, n'avait pu suivre à temps ses camarades. Employé à charger les fusées dans une annexe qui est cependant située à l'extrémité de la cour opposée au manège, il avait la mauvaise habitude de travailler la porte fermée, malgré des recommandations expresses et réitérées. On suppose qu'il a été complètement cerné par les jets incandescents. Il a été retiré dans un état déplorable, la figure noire, sans trace de cheveux et de sourcils, le corps cacbonisé. Il a encore eu la force de faire connaître son identité ; mais on assure qu'il est mort presque aussitôt.

A trois heures de l'après-midi, on était maître du feu : tout danger avait disparu. Trois ateliers ou magasins sont entièrement détruits ; les autres pourront être préservés.

—Mlle Valentine, comtesse de Selton, auteur d'un mémoire sur l'abolition de la peine de mort et de plusieurs autres écrits dont nous avons rendu compte ici même, vient de recevoir en Italie un double honneur. Elle a été nommée membre de l'Académie des Arcades de Rome et dame protectrice d'une société littéraire de Palerme qui a pour titre *Dei ben Meriti Italiani*. Cette compagnie lui a remis en outre la médaille d'or réservée au mérite littéraire et philanthropique.

—L'*Italie* annonce qu'on vient de publier un règlement concernant l'incinération des cadavres et la conservation de leurs cendres à Milan.

La crémation est aujourd'hui entrée dans les mœurs de cette ville, et le journal ajoute que plusieurs cadavres viennent encore d'être brûlés ces jours derniers.

—On lit dans *Mokak*, journal arménien :

"La famine augmente dans des proportions épouvantables en Arménie, et tout particulièrement dans le voisinage d'Alashkirt, où 200 personnes, des Kurdes en majorité, sont mortes de faim. A Mudygour, village situé près d'Erzeroum, un homme, rendu fou par la faim, a tué son plus jeune enfant et dépecé son corps dont il avait commencé à faire rôtir la chair. Un voisin, à l'odeur de cette cuisine qui venait jusqu'à lui, fut intrigué et vint voir dans la maison ce qui se passait. Il trouve le malheureux dévorant le corps de sa victime. Le meurtrier s'est livré enpaite de lui-même aux autorités, et il passera en jugement pour meurtre de son enfant."

—Un journal de Berlin publie la liste des dames russes qui sont chargées à l'étranger de missions diplomatiques.

Berlin compte trois "ministresses" plénipotentiaires, Rome en a deux, Vienne en a également deux ; enfin, trois dames circulent à travers les petites cours d'Allemagne qui ont des relations de parenté avec le tsar. Paris ne figure pas sur cette liste, pour le moment du moins.

Chacun de ces agents en jupons reçoit jusqu'à 20,000 roubles (80,000 fr.) pour frais de représentation.

Une des trois dames qui "représent" à Berlin a été compromise dernièrement dans un complot contre le chancelier, mais, malgré tous ses efforts, M. de Bismark n'est pas parvenu à obtenir son expulsion.

La démission de M. John Lemoinne.—Voici comment on explique la subite démission de M. John Lemoinne.

La nomination de l'honorable sénateur au poste de Bruxelles a été offerte et acceptée le même jour. A midi, M. John Lemoinne recevait la visite de M. Herbette, lui annonçant l'intention du ministère et l'invitant à se rendre auprès de M. de Freycinet.

A trois heures, M. John Lemoinne eut une conférence avec le ministre; il accepta le poste de Bruxelles, non sans témoigner même une certaine satisfaction; il dit que cette situation diplomatique, il l'attendait depuis 1840.

C'est seulement après l'acceptation que M. John Lemoinne s'enquit des conditions matérielles de son emploi. Le traitement est de 60,000 francs ; de plus, le gouvernement français n'a pas d'hôtel à Bruxelles pour loger l'ambassadeur et les bureaux.

Le comte Duchâtel possède une fortune considérable, qui lui permettrait de faire bonne figure à Bruxelles. M. John Lemoinne a jugé que ses ressources personnelles ne lui permettent point de compenser l'insuffisance du traitement.

Tel est l'unique motif de sa démission.

La démission du diplomate rend à la presse française un doublement dérivatif. Cette considération nous autorise à ne point critiquer ce que cette démission peut avoir d'inattendu et de capricieux. Beaucoup de journaux parisiens la jugent avec la plus grande sévérité; nous préférons la juger avec indulgence. Car nous savons ce que la presse française y gagne, si nous ignorons ce que le ministère des affaires étrangères y perd.

—Plusieurs journaux ont annoncé qu'il s'était produit un éboulement épouvantable à la source même de la fontaine de Vaucluse que Pétrarque a illustrée. On a dit que, sous une masse de rocher accumulée à une hauteur de 5 mètres, le fameux figuier était désormais invisible et que la source n'étant plus alimentée, avait paru un moment tarie. Cette nouvelle est démentie par les journaux d'Avignon.

—Plusieurs journaux affirment que Meissonier ne passera pas devant les jurés. MM. les docteurs Legrand du Saulle et Lasègue auraient conclu dans leur rapport à l'irresponsabilité.

Meissonier serait prochainement transporté à l'asile d'aliénés de Sainte-Anne.

—Le comité qui s'est formé à Nolay pour ériger un monument à Carnot poursuit énergiquement son œuvre, sous la présidence de M. Grillot, maire de Nolay.

En même temps il s'est occupé de faire rentrer en France les cendres du grand citoyen qui repose encore en terre étrangère, à Magdebourg, où il est mort en exil sous le gouvernement des Bourbons.

—En police correctionnelle :

Prévenu, tous les témoignages constatent que vous avez volé la montre du plaignant, un superbe chronomètre de 1,200 francs. Qu'avez-vous à répondre?

—Ah ! par exemple, mon président, je n'ai pas de chance. Pour une fois que j'ai voulu avoir un bon mouvement, on me le reproche !

Marié, mardi le 18 mai 1880, à l'église de l'Immaculée Conception, par le Rév. Père Bigly, M. JOHN MCCOY à Mlle THÉRÈSE TOUCANIER.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Les officiers et les membres sont par le présent avis requis de se réunir (avec insignes) à leur salle No 51 rue Bienville, VENDREDI 21 mai 1880, à 4 heures et demie P. M., pour assister aux funérailles de leur frère VICTOR LOEZ, âgé de 31 ans, natif de la Louisiane.

Par ordre du
A. L. TIBBOT, Président.
H. MESSONIER, Secrétaire. 21 mai—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS—Des nominations cachetées pour blanchir et peindre l'intérieur de l'Asile seront reçues chez M. J. Schweitzer, 166 rue Royale, jusqu'au 31 mai inclusivement. Le cahier des charges peut être consulté tous les jours à l'Asile, rue Ste Anne entre Derbigny et Roman.

Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER,
L. SIMON, Secrétaire. 20 mai—2f

Avis aux Boulangers.

JE REMERCIE mes nombreux amis boulangers du patronage qu'ils m'ont accordé jusqu'à ce jour, et je prévis de l'honneur pour leur annoncer que j'ai obtenu l'agence de la RIVERALE COMPRESSED YEAST de Chicago. Ce levain, exempt de chaux, est de climat. A vendre à partir d'aujourd'hui.

OSCAR GARIC, seul agent.
20 mai—1m Dépôt: 16 rue des Français.

AVIS—A une réunion des directeurs de la Compagnie de Glace de la Jonquière, tenue le 13 courant, il a été déclaré un dividende de deux pour cent provenant des profits du trimestre expiré le 30 avril écoulé payable aux actionnaires le 19 courant. Les transferts, après le 17 de ce mois seront considérés en dividende.

Nouvelle-Orléans, le 14 mai 1880.
W. A. B LLAUD, Secrétaire.
14 mai—8f

Pour les jetées.

LE bateau à vapeur NATCHEZ, parti de quai devant la rue du Canal, VENDREDI, 21 mai, à 8 heures du matin et sera de retour le soir, à 10 heures. Prix de l'excursion—aller et retour —$3, dîner y compris.

J. JANNEY, } Agents.
J. E. CARLIN, }
16 mai—5 f.

Avis aux Contribuables.

Association des Contribuables.—Nlle-Orléans, 17 mai 1880.—A une réunion des contribuables tenue le 15 du courant, les personnes suivantes ont été autorisées à solliciter des souscriptions pour pourvoir aux frais nécessaires à la défense de nos intérêts devant la Cour Suprême de l'Etat :

B. Soiet, L. Garnier, N. Larquié,
C. T. Dupuzan, H. Labasse, Geo. Favrot,
Michel Mailleur, P. Tissé, Sr. Jean Schweitzer
Victor Benit, Abeille de la N. O.
F. TISSE, Jr.,
Secrétaire par intérim.
16 mai—5f

AVIS.

LES personnes qui ont des affaires à régler avec M. DOMINIQUE VERGEZ, sont invitées à s'adresser, dans le plus bref délai possible, à M. DOMINIQUE POCHELU, son fondé de pouvoir, rue St Charles 19. 16 mai—6f

Boulangerie à louer.

A louer, une boulangerie située dans le 3e district, au coin des rues Crops et Bagatelle, faisant de bonnes affaires. S'adresser à A. Pico, No 261, rue Decatur, au Café des Jardinaux.
18mai—6f

CHAMPAGNE !
Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co,
A Mareuil-sur-Ay,
REV VERESMAY Rédacteur-Gérant.
Marque, sec, cuvée spéciale,
En bouteilles, 1/2 bouteilles, 1/4 bouteilles.
A vendre par H. J. HART & CO.,
Seuls agents à la Nlle-Orléans,
73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.

Célestins du Hauterive—Pour la santé, les rhumatismes, les maladies des reins et de la vessie, &c.
Grande Grille—Maladies du foie, &c.
Hôpital—Maladies de l'estomac, &c.
L'eau des Célestins est spécialement recommandée comme eau de table ; c'est à cause de ses propriétés digestives et de son goût agréable.
EAU DE SAINT-MICHEL.
(Bitter Water)
Recommandée par les médecins les plus distingués contre les migraines, les maux d'estomac, la fièvre de marais, &c.
A vendre par les importateurs, les droguistes, pharmaciens, &c.
E. J. HART & CO.,
Seuls agents à la Nlle-Orléans,
73, 75, 77,